



## Arrêté du Maire portant délégation de signature dans un domaine de sa compétence

Madame Priscille RIGAULT  
Directrice Générale des Services

COMMUNE DE CHERENG  
66 Route Nationale  
59152 CHERENG  
Téléphone: 03.20.41.37.19  
Courriel : contact@mairie-chereng.fr

**Arrêté n° 2026/094**

Le Maire de la commune de CHERENG ;

Vu l'article R 2122-8 du Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-32 et R.2122-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Pascal ZOUTE, en qualité de Maire en date du 20 Mars 2026 ;

Vu l'arrêté en date du 14 Mars 2024 fixant la dernière situation de Madame Priscille RIGAULT, Directrice Générale des Services de la commune de Chéreng ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de l'accueil du public et de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Priscille RIGAULT, Directrice Générale des Services ;

### ARRETE :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Priscille RIGAULT, Directrice Générale des Services, pour les dossiers et questions suivantes :

- certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
- légalisation des signatures
- délivrance et signature de toutes copies et extraits d'actes d'Etat Civil.

**Article 2 :** La signature par Madame Priscille RIGAULT des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

« Par délégation du Maire,  
Priscille RIGAULT »

**Article 3 :** Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat du Maire l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Priscille RIGAULT.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Chérengh est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, notifié à l'intéressée et transmis au Préfet du Nord et au Procureur de la République auprès du Tribunal Judiciaire de Lille

A Chérengh, le 20 Juillet 2026



Le Maire  
Pascal. ZOUTE

Notifié à l'agent le :  
Signature :

Affiché le :

**21/07/2026**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir adressé par courrier au Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Téérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)